



Règlement du concours du plus beau chien sympathique

1. Objet

Le présent règlement fixe les conditions de participation et de déroulement du concours du plus beau chien sympathique (ci-après « le Concours »). **La participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement**, disponible à l'accueil et sur le site internet de la mairie de Laxou.

2. Organisateur

Organisateur : le comité consultatif sur le bien-être animal de LAXOU

Contact : Anne-Mathilde COSTANTINI 06 82 28 49 90.

3. Date, horaires et lieu

Date : 28 septembre 2025

Horaires d'accueil : de 13h40 à 13h55

Lieu : devant le stand du comité consultatif sur le bien-être animal de LAXOU au parc d'agrément du Champ le Bœuf de Laxou. En cas d'intempéries ou d'alerte météo, l'organisateur peut adapter les horaires, déplacer ou annuler l'évènement (voir § 17).

4. Conditions de participation (chiens)

- Le chien doit être âgé d'au minimum 4 mois révolus le jour du Concours.
- Le chien doit être identifié (puce électronique ou tatouage) et à jour de vaccination. Le carnet de santé / passeport européen doit être présenté à l'accueil.
- Le chien doit être en bonne santé, exempt de maladies contagieuses et à jour d'antiparasitaires.
- Les femelles en chaleur ne sont pas admises.
- Le chien doit être sociable et tenu en laisse courte en permanence sur le site.
- Accessoires interdits : collier à pointes, collier étrangleur sans butée, collier électrique, dispositifs coercitifs ou douloureux.

5. Conditions de participation (propriétaires / accompagnants)

- Le propriétaire (ou détenteur) doit être majeur ou accompagné d'un représentant légal majeur.
- Le participant s'engage à ramasser les déjections de son chien et à respecter le site.

6. Inscriptions

Modalités : les inscriptions doivent avoir lieu préalablement sur animaLaxou@laxou.fr. Il ne pourra y avoir d'inscription sur place que si le nombre de candidats n'est pas atteint ou qu'il y a un désistement, par ordre d'arrivée.

Période : du 29 août au 24 septembre 2025.

Frais d'inscription : le concours est gratuit.

Nombre de places limité à 25 chiens ; au-delà, liste d'attente par ordre d'arrivée.

7. Accueil, contrôle et déroulement

- À l'arrivée : pointage et contrôle visuel du chien (état général, identification, carnet de santé). L'organisateur peut refuser un chien s'il apparaît malade, douloureux, agressif ou trop stressé.
- Les passages se font par numéro de dossard. Merci de vous présenter à l'appel.
- Eau fraîche et zones d'ombre / repos sont mises à disposition.
- Tout comportement dangereux ou contraire au bien-être animal entraîne l'exclusion immédiate.

8. Catégories

- Il n'y a pas de catégorie : les 3 premiers recevront un prix.
- Un prix spécial « Coup de cœur du public » sera attribué.

9. Critères d'évaluation

Chaque chien est évalué sur **50 points** :

- **Apparence - entretien (10 pts)** : propreté, toilettage, harmonie d'ensemble.
- **Sociabilité - douceur (15 pts)** : attitude calme et amicale envers humains et chiens.
- **Complicité maître-chien (10 pts)** : écoute, respect, gestes doux.
- **Allure - présentation (10 pts)** : marche en laisse, présence sur le ring sans contrainte.
- **Originalité / histoire (5 pts)** : petite anecdote positive ou particularité sympathique.

En cas d'égalité, priorité à la sociabilité et douceur, puis à la complicité.

10. Jury et notation

- Le jury est composé de 5 membres désignés par l'organisateur : un(e) représentant de la commune de Laxou, un(e) comportementaliste, un(e) toiletteur, un(e) représentant de la SACPA, un(e) représentant de la SLPA. La présidente de l'association AnimaLAXou animera le concours.
- Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.
- Les chiens des organisateurs et de celles et ceux qui tiennent un stand peuvent concourir, dans la limite des places disponibles.

11. Récompenses

- Les 3 premiers ainsi que le « Coup de cœur du public » se verront remettre un trophée et un jeu éducatif.
- Les récompenses n'ont pas de valeur monétaire, ne sont ni échangeables ni remboursables.

12. Bien-être animal et sécurité

- Priorité absolue au confort des chiens : pauses, eau, ombre ; aucune contrainte physique, cris, gestes brusques ou punitions.
- Les organisateurs peuvent imposer des temps de repos et limiter la durée d'attente.
- Les enfants doivent rester sous la responsabilité d'un adulte.
- Tout incident doit être signalé immédiatement au stand du comité bien-être animal de Laxou.

13. Chiens de catégories

Les chiens des catégories 1 et 2 (au sens de la réglementation française) sont admis uniquement si toutes les obligations légales sont respectées :

- Permis de détention valide ; assurance responsabilité civile spécifique ; carnet de santé
- Muselière et laisse obligatoire sur le site ;
- Présentation des justificatifs à l'accueil.
À défaut, l'accès au site sera refusé.

14. Responsabilité et assurances

- Chaque participant est responsable de son chien et des dommages qu'il pourrait causer.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte, vol, blessure ou dommage, sauf faute prouvée de sa part.
- Il appartient aux participants d'être couverts par une assurance responsabilité civile.

15. Droit à l'image

Pendant le Concours, des photos/vidéos peuvent être réalisées. En participant, vous autorisez l'organisateur à utiliser, sans contrepartie, votre image et celle de votre chien pour la communication de l'évènement (site internet de Laxou et facebook de Laxou, d'animaLaxou et d'Ambeaca)

Si vous ne souhaitez pas être photographié/filmé, merci de le signaler à l'accueil et au photographe.

16. Données personnelles (RGPD)

Les données collectées lors de l'inscription (identité, contacts, informations sur le chien) sont traitées par la mairie de Laxou pour la gestion du Concours et sont effacées le lendemain du concours.

17. Annulation, modification, force majeure

L'organisateur peut annuler ou modifier le Concours (date, horaires, lieu, catégories) en cas de force majeure, raisons de sécurité ou alerte météo.

18. Réclamations

Toute réclamation doit être formulée par écrit le jour de l'évènement au stand du comité du bien-être animal. Les décisions finales appartiennent à l'organisateur.

Fait à Laxou, le 29 août 2025
Pour l'organisateur : Anne-Mathilde COSTANTINI